



États financiers du

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE)

Et rapport des auditeurs indépendants

Pour l'exercice ayant terminé le 31 mars 2023

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2023 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE). Ces états financiers ont été préparés par la direction en suivant les politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de CANAFE. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport sur les résultats ministériels* de CANAFE concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de l'organisme sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les rajustements nécessaires.

CANAFE fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général (BCG) et utilise les résultats de ces audits dans le but de se conformer à la Politique sur la gestion financière du Conseil du Trésor. Un audit des contrôles de base a été effectué par le BCG en 2016-2017. Le [Rapport d'audit](#) et le [Plan d'action connexe de la direction](#) sont affichés sur le site Web de CANAFE.

Le cabinet KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers de CANAFE sans donner d'opinion d'audit au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des contrôles internes de CANAFE en matière de rapports financiers.

Sarah Paquet

Directrice et présidente-directrice générale
CANAFE
Ottawa (Canada)

Jessica Kaluski

Dirigeante principale des finances
CANAFE
Ottawa (Canada)

Date

Date

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À la directrice du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (« CANAFE »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2023
- l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle pour l'exercice clos à cette date
- l'état de la variation de la dette nette ministérielle pour l'exercice clos à cette date
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date
- ainsi que les notes complémentaires et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de CANAFE au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de son exploitation, la variation de la dette nette ministérielle, et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables généralement appliquées par le gouvernement du Canada pour les ministères et organismes gouvernementaux conformément aux normes comptables du Conseil du Trésor.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de CANAFE conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Sans modifier notre opinion, nous attirons votre attention sur la note 2(a) des états financiers, qui décrit la méthode de comptabilité utilisée pour préparer les présents états financiers. Les états financiers sont préparés afin de fournir l'information financière unique à la direction de CANAFE et au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. En conséquence, les états financiers peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables généralement appliquées par le gouvernement du Canada pour les ministères et organismes gouvernementaux conformément aux normes comptables du Conseil du Trésor, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de CANAFE à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider CANAFE ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de CANAFE.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre,

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de CANAFE.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de CANAFE à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener CANAFE à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.N.L. / S.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 5 septembre 2023

Document Number: 956923

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA

État de la situation financière

au 31 mars

(en dollars)	2023	2022
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	10 015 474	7 157 111
Indemnités de vacances et congés compensatoires	3 994 633	3 994 635
Avantages sociaux futurs (note 5)	473 196	473 196
Total des passifs nets	14 483 303	11 624 942
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	9 847 794	6 971 039
Débiteurs et avances (note 6)	1 786 220	978 978
Total des actifs financiers nets	11 634 014	7 950 017
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement		
Débiteurs et avances (note 6)	(1 106 508)	(446 522)
Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement	(1 106 508)	(446 522)
Total des actifs financiers nets	10 527 506	7 503 495
Dettes nettes ministérielles	3 955 797	4 121 447
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	2 194 397	1 714 800
Immobilisations corporelles (note 7)	4 277 521	3 245 716
Total des actifs non financiers	6 471 918	4 960 516
Situation financière nette ministérielle	2 516 121	839 069

Obligations contractuelles (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Sarah Paquet

Directrice et présidente-directrice générale
CANAFE
Ottawa (Canada)

Jessica Kaluski

Dirigeante principale des finances
CANAFE
Ottawa (Canada)

Date

Date

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)	Résultats prévus		
	2023	2023	2022
Charges			
Renseignement financier	22 517 215	24 251 705	21 956 705
Programme de conformité	26 249 782	29 284 556	26 802 967
Services internes	34 278 338	37 702 596	31 142 634
Total des charges	82 045 335	91 238 857	79 902 306
Revenus			
Revenus non disponibles	-	1 819 926	2 237 694
Autres revenus	-	748	-
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	(1 819 926)	(2 237 694)
Total des revenus	-	748	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	82 045 335	91 238 109	79 902 306
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement	78 484 250	85 356 963	75 906 625
Variation des montants à recevoir du Trésor	(228 253)	2 876 755	1 211 644
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9)	3 954 209	4 664 937	4 287 839
Transfert des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages	-	-	-
Autres éléments d'actifs et de passifs transférés (à)/de d'autres ministères gouvernementaux	-	16 506	13 457
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(164 871)	(1 677 052)	(1 517 259)
Situation financière nette ministérielle début de l'exercice	(3 253 152)	839 069	(678 190)
Situation financière nette ministérielle fin de l'exercice	(3 088 281)	2 516 121	839 069

Information sectorielle (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA

État de la variation de la dette nette ministérielle

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)	Résultats prévus 2023	2023	2022
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(164 871)	(1 677 052)	(1 517 259)
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles	583 595	1 205 308	17 809
Amortissement des immobilisations corporelles	(344 765)	(173 503)	(241 287)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	-	-
Gain nette sur cession d'immobilisations corporelles, y compris les rajustements	-	-	-
Éléments transférés de (à) d'autres ministères gouvernementaux	-	-	-
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	238 830	1 031 805	(223 478)
Variation due aux charges payées d'avance	1 022 177	479 597	551 554
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	1 096 136	(165 650)	(1 189 183)
Dette nette ministérielle - début de l'exercice	1 337 822	4 121 447	5 310 630
Dette nette ministérielle - fin de l'exercice	2 433 958	3 955 797	4 121 447

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)	2023	2022
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	91 238 109	79 902 306
Postes hors caisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(173 503)	(241 287)
Perte nette sur cession d'immobilisations corporelles, y compris les rajustements	-	-
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(4 664 937)	(4 287 839)
Autres éléments d'actifs et de passifs transférés (à)/de d'autres ministères gouvernementaux	(16 506)	(13 457)
Variations de l'État de la situation financière :		
Augmentation des débiteurs et avances	147 256	265 587
Augmentation des charges payées d'avance	479 597	551 554
Augmentation des créditeurs et charges à payer	(2 858 363)	(1 361 505)
(Augmentation) diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	2	(52 568)
Diminution des avantages sociaux futurs	-	1 126 025
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	84 151 655	75 888 816
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 205 308	17 809
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	-
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	1 205 308	17 809
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	85 356 963	75 906 625

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

Le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) a été créé en juillet 2000 pour devenir l'unité du renseignement financier du Canada. CANAFE a pour mission de faciliter la détection, la prévention et la dissuasion en matière de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes tout en assurant la protection des renseignements personnels qu'il détient. Ses programmes de renseignement financier et de conformité ont pour objet de perturber la capacité des groupes criminels et terroristes qui cherchent à abuser du système financier canadien et de réduire le caractère profitable des activités criminelles.

CANAFE agit de façon autonome et indépendante des organismes d'application de la loi et des autres entités auxquelles il est autorisé à communiquer des renseignements financiers. Il relève du ministre des Finances, à qui il incombe de rendre compte de ses activités au Parlement. CANAFE a été mis sur pied et exerce ses activités en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et des règlements connexes.

Pour s'acquitter de son mandat de façon efficace, CANAFE cherche à atteindre le résultat stratégique suivant : un système financier canadien réfractaire au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux méthodes comptables du gouvernement énoncé ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des méthodes comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

CANAFE est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à CANAFE ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle et l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants présentés dans l'état des résultats prospectif intégré au Plan ministériel 2022-2023. Les montants des résultats prévus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'état de la variation de la dette nette ministérielle ont été préparés à des fins de gestion interne et n'ont pas été publiés antérieurement.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada

Les activités de CANAFE sont financées par le Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par CANAFE est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par CANAFE sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères.

(c) Montant à recevoir ou à verser au Trésor

Le montant à recevoir du Trésor ou à lui verser découle d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération a une incidence sur les autorisations et le moment où elle est payée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que CANAFE a le droit de prélever sur le Trésor sans autre affectation d'autorisation pour s'acquitter de ses passifs.

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(d) Revenus

- Depuis le 30 décembre 2008, CANAFE a le pouvoir législatif d'imposer des pénalités *administratives pécuniaires (PAP) aux entités déclarantes qui ne respectent pas la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* du Canada. Par conséquent, depuis l'exercice 2009-2010, les montants provenant de l'imposition de PAP sont comptabilisés comme une source de revenus non disponibles.
- Les revenus non disponibles ne peuvent servir à acquitter les passifs de CANAFE. Bien que l'on s'attende à ce que la directrice de CANAFE maintienne le contrôle comptable, elle n'a aucun pouvoir de décision quant aux revenus non disponibles. Par conséquent, les revenus non disponibles sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de CANAFE.

(e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

- Les indemnités de vacances et les congés compensatoires sont passés en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs

- Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime comptant de nombreux employeurs qui est administré par le gouvernement. Les cotisations de CANAFE au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale ministérielle à l'égard du régime. La responsabilité de CANAFE à l'égard du Régime se limite à ses cotisations. Les excédents ou les déficits actuariels figurent dans les états financiers du gouvernement du Canada, à titre de promoteur du régime.
- Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ, selon les dispositions de leurs conventions collectives ou leurs conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour avoir droit aux indemnités. L'obligation relative aux indemnités gagnées par les employés est calculée à l'aide de l'information qui résulte de la détermination du passif actuariel au titre des indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.
- En vertu des méthodes comptables du Conseil du Trésor s'appliquant aux ministères publics, les charges à payer relatives aux indemnités de maladie sont constatées dans les états financiers du gouvernement du Canada et non dans les présents états.

(g) Débiteurs

Les débiteurs sont présentés au moindre du coût ou de la valeur recouvrable nette. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(h) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un élément du passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut pas être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

(i) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. CANAFE n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans des réserves indiennes et les collections dans des musées.

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)**(i) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire, sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation corporelle, de la façon suivante :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel et outillage	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Produits logiciels (achetés et développés)	5 ans
Autre équipement, y compris le mobilier	5 à 10 ans
Améliorations locatives	Le moindre de la durée du bail ou de 10 ans

(j) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des revenus et des charges présentés dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère les estimations et les hypothèses comme étant raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre des indemnités de départ, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et le montant de l'augmentation économique déclaré à titre d'événement subséquent. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière importante. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, si des rajustements s'imposent, ils sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont constatés.

(k) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la comptabilisation initiale et sont subséquentement comptabilisés au coût ou à la fraction amortie du coût, sauf si la direction choisit de reporter les instruments à leur juste valeur. La direction a choisi de ne pas comptabiliser d'instruments à leur juste valeur. Aucun état des gains et pertes de réévaluation n'est inclus dans les présents états financiers, puisque CANAFE n'a pas d'instruments financiers nécessitant une réévaluation.

(l) Conversion des devises

Les montants en devises des opérations sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au moment des opérations.

(m) Adoption des nouvelles normes comptables

CANAFE a adopté au cours de l'exercice les nouvelles normes comptables pour le secteur public ci-dessous.

- SP 3450 – Instruments financiers et SP 2601 – Conversion des devises :

Le 1er avril 2022, CANAFE a adopté les normes comptables pour le secteur public SP 3450 – Instruments financiers et SP 2601 – Conversion des devises de manière anticipée avant leur date d'adoption. Ces nouvelles normes établissent des exigences exhaustives en matière de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de publication à l'égard des instruments financiers et des opérations libellées en devise.

La mise en œuvre des normes par CANAFE n'a pas nécessité de rajustement aux présents états financiers autres que l'ajout de la présentation des risques financiers dans la note 16.

- SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations :

Le 1er avril 2022, CANAFE a adopté la norme comptable pour le secteur public SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Cette nouvelle norme porte sur la présentation des obligations juridiques associées à la mise hors service de certaines immobilisations corporelles par des entités du secteur public. La norme a été adoptée selon la méthode rétroactive modifiée à la date d'adoption. Dans le cadre de la méthode rétrospective modifiée, le taux d'actualisation et les hypothèses utilisés pour la comptabilisation initiale sont ceux de la date d'adoption de la norme. Les hypothèses utilisées dans les calculs subséquents sont révisées annuellement.

La mise en œuvre de la norme par CANAFE n'a pas nécessité de rajustement aux présents états financiers, puisque CANAFE n'a aucune obligation juridique importante à l'égard de la mise hors service d'immobilisations corporelles.

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

CANAFE reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'état de la situation financière nette d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice antérieur ou pendant l'exercice en cours, ou qui le seront au cours d'un exercice futur. Par conséquent, les résultats de fonctionnement nets de CANAFE diffèrent selon qu'ils sont présentés en fonction du financement octroyé par le gouvernement pour l'exercice. Les tableaux suivants font le rapprochement des différences.

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

(en dollars)	2023	2022
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	91 238 109	79 902 306
Rajustements pour éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais n'ayant aucune incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(173 503)	(241 287)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9)	(4 664 937)	(4 287 839)
(Augmentation) diminution du passif au titre des indemnités de vacances et des congés compensatoires	2	(52 568)
Perte nette sur cession d'immobilisations corporelles, y compris les rajustements	-	-
Diminution du passif au titre des avantages sociaux futurs	-	1 126 025
Augmentation des charges à payer non imputées aux autorisations	50 527	840
Charge des mauvaises créances	-	(38 725)
Remboursement des dépenses d'exercices antérieurs	7 889	49 831
Total des éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais n'ayant aucune incidence sur les autorisations	(4 780 022)	(3 443 723)
Rajustements pour les éléments n'ayant aucune incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	1 205 308	17 809
Augmentation des charges payées d'avance	479 597	551 554
Trop-payés au titre de la rémunération à recouvrer	9 642	(678)
Autres prêts et avances aux employés	-	2 560
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	-
Autres	745	(1 549)
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	1 695 292	569 696
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	88 153 379	77 028 279

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires (suite)

(b) Rapprochement des autorisations parlementaires fournies et des autorisations de l'exercice en cours utilisées

(en dollars)	2023	2022
Autorisations fournies :		
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	88 082 006	83 548 128
Montants législatifs	7 640 716	6 738 585
Total des autorisations	95 722 722	90 286 713
Moins:		
Autorisations disponibles pour les exercices ultérieurs	(748)	-
Fonds du crédit 1 inutilisés – Dépenses de fonctionnement	(7 568 595)	(13 258 434)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	88 153 379	77 028 279

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente en détail les crédoiteurs et les charges à payer de

CANAFE : (en dollars)	2023	2022
Crédoiteurs – Autres ministères et organismes	2 837 718	555 881
Crédoiteurs – Parties externes	1 594 630	2 275 701
Total des crédoiteurs	4 432 348	2 831 582
Traitements et salaires courus	4 486 267	4 134 611
Charges à payer	1 096 859	190 918
Total des crédoiteurs et des charges à payer	10 015 474	7 157 111

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Avantages sociaux futurs**(a) Prestations de retraite**

Les employés de CANAFE participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « régime »), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans, à un taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées sur l'inflation.

Les employés ainsi que CANAFE versent des cotisations afin de couvrir le coût du régime. En raison de la modification apportée à la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des mesures prévues par le *Plan d'action économique de 2012*, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes : les cotisants du groupe 1 sont définis comme étant les participants inscrits jusqu'au 31 décembre 2012 et les cotisants du groupe 2 sont définis comme étant les participants inscrits à compter du 1er janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation différent.

En 2022-2023, le montant des charges s'élève à 4 991 191 \$ (4 552 585 \$ en 2021-2022). En ce qui concerne les cotisants du groupe 1, les charges représentent environ 1,02 fois (1,01 fois en 2021-2022) la cotisation de l'employé, et pour les cotisants du groupe 2, environ 1,00 fois (1,00 fois en 2021-2022) la cotisation de l'employé.

La responsabilité de CANAFE relativement au régime se limite aux cotisations qu'il verse. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de promoteur du régime.

(b) Indemnités de départ

Les indemnités de départ étaient versées antérieurement aux employés par CANAFE en fonction de leur admissibilité, de leurs années de service et du salaire touché à la cessation de l'emploi. Cela dit, depuis 2011, l'accumulation de ces indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé de façon progressive pour la majorité des employés. Les employés visés par ces changements se sont vu offrir la possibilité de toucher le montant total ou partiel des prestations accumulées à ce jour ou de toucher le montant total ou restant des prestations à leur départ de la fonction publique. Au 31 mars 2019, tous les paiements pour encaissement immédiat avaient été versés. Les indemnités de départ ne sont pas financées et, par conséquent, les obligations non payées seront prélevées sur les autorisations futures. Au cours de l'année, CANAFE a révisé sa méthodologie d'estimation de l'obligation, qui est appliquée de manière prospective.

Le tableau ci-après présente les changements apportés aux obligations au cours de

l'année : (en dollars)	2023	2022
Obligation au titre des indemnités constituées – début de l'exercice	473 196	1 599 221
Charges de l'exercice	28 029	59 942
Prestations versées pendant l'exercice	(28 029)	(59 942)
L'effet net d'un changement dans la gestion de l'estimation	-	(1 126 025)
Obligation au titre des indemnités constituées – fin de l'exercice	473 196	473 196

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances du Bureau :

(en dollars)	2023	2022
Débiteurs – Autres ministères et organismes	401 953	586 164
Débiteurs – Parties externes	1 416 415	427 062
Avances aux employés	5 764	3 664
	1 824 132	1 016 890
Provision pour créances douteuses – Débiteurs des parties externes	(37 912)	(37 912)
Débiteurs et avances bruts	1 786 220	978 978
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	(1 106 508)	(446 522)
Débiteurs et avances nets	679 712	532 456

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

7. Immobilisations corporelles

Coût (en dollars)	Solde d'ouverture	Acquisitions	Cessions, ajustements et radiations	Solde de clôture
Matériel et outillage	1 715 857	259 214	-	1 975 071
Matériel informatique	7 243 407	14 396	-	7 257 803
Produits logiciels (achetés et développés)	16 374 535	-	-	16 374 535
Autre matériel, y compris le mobilier	6 656 676	91	-	6 656 767
Améliorations locatives	8 790 131	-	-	8 790 131
Travaux en cours	-	931 607	-	931 607
Total	40 780 606	1 205 308	-	41 985 914

Amortissement cumulé (en dollars)	Solde d'ouverture	Amortissement	Cessions, ajustements et radiations	Solde de clôture
Matériel et outillage	1 486 131	10 147	-	1 496 278
Matériel informatique	6 601 687	66 097	-	6 667 784
Produits logiciels (achetés et développés)	15 965 206	9 526	-	15 974 732
Autre matériel, y compris le mobilier	6 381 245	23 119	-	6 404 364
Améliorations locatives	7 100 621	64 614	-	7 165 235
Total	37 534 890	173 503	-	37 708 393

Valeur comptable nette

(en dollars)	2023	2022
Matériel et outillage	478 793	229 726
Matériel informatique	590 019	641 720
Produits logiciels (achetés et développés)	399 803	409 329
Autre matériel, y compris le mobilier	252 403	275 431
Améliorations locatives	1 624 896	1 689 510
Travaux en cours	931 607	-
Total	4 277 521	3 245 716

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de CANAFE peuvent donner lieu à des contrats et des obligations d'importance en vertu desquels CANAFE sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur de nombreuses années lorsque les services seront rendus. Par exemple, CANAFE a conclu des contrats avec Services publics et Approvisionnement Canada. Les paiements globaux minimums pour chacun des prochains exercices sont les suivants :

(en dollars)	2023-2024	2024-2025	2025-2026 et exercices suivants	Total
	5 947 416	5 038 156	2 551 303	13 536 875

9. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, CANAFE est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État. CANAFE conclut des ententes d'opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. Au cours de l'exercice, CANAFE a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, CANAFE a reçu gratuitement des services communs de certaines organisations liées aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et à l'indemnisation des accidents de travail. Ces services gratuits ont été inscrits dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle de CANAFE, comme le montre le tableau ci-après.

(en dollars)	2023	2022
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	4 664 937	4 287 839
Services d'audit	-	-
Indemnisation des accidentés au travail	-	-
Total	4 664 937	4 287 839

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives pour des raisons d'efficacité, d'efficacité et de réduction des coûts et pour réaliser des économies dans le cadre des programmes offerts au public. Par conséquent, le gouvernement fait appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Services publics et Approvisionnement Canada, n'est pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle de CANAFE. Le coût des services liés à l'infrastructure de la technologie de l'information fournis par Services partagés Canada n'a pas non plus été ajouté à l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle de CANAFE.

(b) Autres transactions entre apparentés

(en dollars)	2023	2022
Charges – autres ministères et organismes	22 470 034	19 674 334

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

10. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture d'alignement des programmes de CANAFE. La présentation de l'information sectorielle est fondée sur les méthodes comptables décrites à la note 2, *Sommaire des principales méthodes comptables*. Le tableau ci-dessous présente les charges continues engagées et les revenus générés dans le cadre des principales activités de programme, par principaux articles de dépenses et par principaux types de revenus. Voici les résultats de chaque secteur pour l'exercice :

(en dollars)	Renseignement financier	Programme de conformité	Services internes	2023	2022
Charges de fonctionnement					
Salaires et avantages sociaux	17 990 324	22 707 707	24 617 516	65 315 547	58 126 405
Installations	1 189 667	1 806 532	1 409 976	4 406 175	4 279 125
Services professionnels et spéciaux	1 077 462	2 212 167	5 265 630	8 555 259	9 649 468
Acquisition de matériel et d'outillage	675 925	409 885	1 416 154	2 501 964	1 560 685
Locations	1 361 925	738 552	2 012 947	4 113 424	2 952 037
Déplacements et déménagements	272 042	261 867	134 383	668 292	92 133
Amortissement des immobilisations corporelles	60 032	48 060	65 411	173 503	241 287
Services d'information	385 308	404 714	730 424	1 520 446	845 637
Transports et télécommunications	895 612	429 056	1 169 761	2 494 429	994 618
Services publics, fournitures et approvisionnement	69 752	99 086	100 956	269 794	281 672
Réparations et entretien	273 062	165 050	783 675	1 221 787	849 817
Autres dépenses	594	1 880	(4 237)	(1 763)	29 422
Total des charges de fonctionnement	24 251 705	29 284 556	37 702 596	91 238 857	79 902 306
Revenus					
Revenus non disponibles	-	1 607 673	212 253	1 819 926	2 237 694
Autres revenus	-	-	748	748	-
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	(1 607 673)	(212 253)	(1 819 926)	(2 237 694)
Total des revenus	-	-	748	748	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	24 251 705	29 284 556	37 701 848	91 238 109	79 902 306

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

11. Risques financiers

CANAFE est sujette aux risques financiers ci-dessous à l'égard de ses instruments financiers :

- Un risque de crédit réfère au risque que la contrepartie d'un instrument financier cause une perte financière à CANAFE en manquant à une obligation. CANAFE est exposée au risque de crédit par ses débiteurs et avances présentés dans les notes 7 et 8, qui lui sont essentiellement dus par des ministères du gouvernement fédéral, des organismes et sociétés d'État, et des tierces parties. La direction croit que ces soldes ne présentent pas un risque de crédit important au-delà des provisions pour créances douteuses qui ont été fournies.
- Un risque de liquidité réfère au risque que CANAFE ait des difficultés à remplir ses obligations associées à ses engagements financiers. CANAFE reçoit annuellement des autorisations parlementaires et gère son risque de liquidité en veillant à ce que le total des dépenses annuelles ne dépasse pas ces autorisations, comme indiqué dans la note 3(a) et 3(b).
- Un risque de marché réfère au risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en raison des changements des valeurs de marché. Le risque de marché se divise en trois autres types de risques : risque de change, risque de taux et autre risque de prix. Les instruments financiers de CANAFE ne sont pas associés à un risque de marché important, puisque cette dernière ne détient aucun placement, aucune dette et aucune devise.
- Les risques financiers de CANAFE et le processus de gestion de ces risques n'ont pas changé de manière importante depuis le dernier exercice.

